

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30.06.04 Convocation du 23.06.2004

Compte rendu affiché 7 juillet 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue: Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

**Objet :** CENTRE PETITE ENFANCE :

MAITRISE ŒUVRE - SPS - CONTROLE TECHNIQUE

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	23
votants	29

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMANN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, BOUREZG et BELLOT,

**Absents représentés :** Mme BROSSARD par Mme WYMANN - Mme BERRA par M. FAURE - M. GOSSET par M. AUROY - M. FERNANDES par M. GONDELAUD - Mlle MILLET par M. MACHURAT - Mme LABASOR par M. BELLOT

Monsieur l'Adjoint délégué explique que la nécessité de déplacer les activités liées à la Petite Enfance qui se déroulent actuellement dans certains locaux du Vieux-Château, et l'opportunité du réaménagement partiel du tènement "Sainte Elisabeth" récemment acquis par la commune, *permettent d'envisager la réalisation d'un centre petite enfance en plein cœur de la ville.*

Il dit que cette opération doit être précédée, conformément au Code des Marchés Publics, d'une mission de maîtrise d'œuvre incluant notamment le dépôt du permis de construire par un architecte, formalité obligatoire pour les collectivités locales.

Il indique que la consultation organisée dans ce but en application du code des marchés publics incite à retenir l'équipe de Monsieur GAUDARD, mandataire de l'équipe Archi-Gones.

La mission SPS (Santé-Prévention-Sécurité) serait alors confiée à M-TECH et le contrôle technique au Cabinet VERITAS.

Il invite donc le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

Il rappelle que cette opération est prévue au BP 2004, *pour un montant de 200 000 Euros.* Les travaux devraient commencer en début d'automne pour une livraison en fin d'hiver.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu le projet de création du Centre Petite Enfance,
- Vu la consultation, organisée conformément au Code des Marchés Publics, relative au choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de maîtrise d'œuvre relatifs à la création du Centre Petite Enfance en centre-ville avec :

<i>OBJET</i>	<i>NOM</i>	<i>MONTANT H.T.</i>
Architecte	Agence ARCHI-GONE Représentée par M. Rémi GAUDARD	<b>61 004,00</b>
S P S	M -TECH	<b>1 260,00</b>
Contrôle Technique	VERITAS	<b>1 650,00</b>

- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune à l'article 2313 fonction 522 de l'opération 0013,
- AUTORISE également Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités relatives à cette affaire,

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Ainsi fait et délibéré à Neuville-sur-Saône, le 30 Juin 2004  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 14 septembre 2004  
- de la publication le 15 septembre 2004  
Fait à Neuville-sur-Saône le 14 septembre 2004